

BPREA – Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole



Diplôme du ministère de l'agriculture de niveau 4
RNCP38093

Enregistrement de la certification jusqu'au 01/01/2029



Formation
continue



10 mois



100% de réussite
(année 2023)



Taux d'insertion
80%
(année 2023)



Taux de
satisfaction
77 %
(année 2023)

Objectifs

Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour conduire son projet d'installation en agriculture

Organisation de la formation

Formation continue sur 10 mois comprenant 1200 heures réparties selon les semaines :

↳ 18 semaines de regroupement en centre de formation : cours théoriques, travaux pratiques, visites sur le terrain

↳ 8 semaines de stage en entreprise

↳ 12 semaines de projets individualisés en formation à distance avec possibilité de tutorat



Période d'entrée en formation
23 Septembre 2024

Modalités d'accès

Conditions d'inscription

Etre âgé de plus de 18 ans
Avoir un projet professionnel défini dans le domaine agricole
Entretien de motivation et de positionnement et dossier de candidature

Prérequis

Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (CAP, BEP)
Recrutement prévu au cours du 1^{er} semestre 2024

**Possibilité d'accompagnement et d'aménagements pour les personnes en situation de handicap.*

Modalités pédagogiques

En présentiel ou à distance (FOAD) avec une alternance centre de formation / entreprise

Les + de la formation

- Accompagnement personnalisé
- 2 exploitations : polyculture-élevage allaitant et pépinière/horticulture
- Validation du Certiphyto décideur
- Certificat Sauveteur Secouriste du Travail



Contenu de la formation

MODULES TRANSVERSAUX

Se situer en tant que professionnel
Piloter le système de production
Conduire le processus de production dans l'agroécosystème
Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise
Valoriser les produits ou services de l'entreprise

MODULES INDIVIDUALISÉS

2 modules de 70 heures permettant d'acquérir des capacités professionnelles supplémentaires ou relatives à un savoir-faire particulier
Réalisation dans le Centre de Formation du stagiaire ou dans un Centre de Formation partenaire (avec convention préalable)
Exemple : Module « Transformer les produits de la viande » si le projet personnel est de s'installer en créant un atelier de diversification à la ferme



Credit photo artiemedevedev

Credit photo SimonSkafar



Modalités d'évaluation

Le stagiaire reçoit une formation générale, technique et pratique avec délivrance du diplôme sous forme d'unités capitalisables dont la validation peut être totale ou partielle.

Si validation partielle, possibilité de valider les UC suivantes pendant 5 ans.

Les évaluations ont lieu tout au long de la formation, il s'agit d'épreuve sous la forme de mises en situations professionnelles avec entretien d'explicitation.

Frais pédagogiques et rémunération

Aucun frais pédagogique à prévoir.

Rémunération en fonction du statut. Prise en charge selon éligibilité : France Travail, ASP, CPF...

Débouchés

- ↪ Installation en tant qu'agriculteur(rice)
- ↪ Salarié(e) hautement qualifié(e) d'entreprise agricole

Poursuites de qualification

- ↪ Certificat de Spécialisation
- ↪ Brevet de Technicien Supérieur Agricole



Pour contacter le CFPPA

243 route de Lyon – 58000 CHALLUY

☎ 03.86.21.66.08

✉ cfppa.nevers@educagri.fr

🌐 www.epleanevers.educagri.fr/